

Z.A.C. DE LUDRES-CHAUDEAU : ORGANISATION D'UN CONCOURS PAR S.E.B.L.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la réalisation de la Z.A.C. LUDRES-CHAUDEAU passe par la conception et la direction des travaux d'infrastructures.

Quelques bureaux d'études techniques ont déjà fait acte de candidature auprès de la Société d'Equipement du Bassin Lorrain, Maître d'ouvrage délégué.

Afin d'élargir le canevas des propositions, il serait judicieux de demander à S.E.B.L. d'organiser un concours à ce propos au niveau régional.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise la Société d'Equipement du Bassin Lorrain à organiser un concours en vue de déterminer le choix d'un bureau d'études pour la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures de la Z.A.C. CHAUDEAU.